Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le trente octobre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **Mme HEBERT Monique** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. FRINGUE Mickaël** a donné mandat à M. CLOTAGATIDE Vincent - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &

AFFAIRE N° 7 / Observations de la Chambre Régionale des Comptes - Exercices 2002 à 2007

Le Maire communique au conseil municipal le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune pour les exercices 2002 à 2007. Le contenu des observations est joint à la présente délibération.

En application de l'article L.243-5 du Code des Juridictions Financières, un débat a lieu. Une fois le débat clos, le conseil municipal prend acte des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **19 octobre 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Mairie des Avirons

RAPPORT N° 7 / Observations de la Chambre Régionale des Comptes
Exercices 2002 à 2007

Le Maire communique au conseil municipal le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune pour les exercices 2002 à 2007.

Le contenu des observations est joint au présent rapport.

Mairie des Avirons